

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 7 septembre 2010, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Raphaël P. Nadeau, responsable des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) 1^{re} période de questions
- Pause
- F) Varia
 - Délégation de sorties
 - Politique de santé et de sécurité au travail
 - Achat du module de télétransmission de paie
 - Droit de passage au Club des motoneigistes du lac William
 - Colloque ADMQ
 - Vérification des bornes incendie
 - Consultant agricole – demande d'exclusion
 - Projet d'exclusion CPTAQ
 - Location de tables et de chaises
 - Régie des matières résiduelles des mines et des lacs
 - Demande de Nathalie Jeffrey
 - Dérogation mineure de Raymond Henri
 - Avis de motion : règlement abrogeant le règlement no 2009-88
 - Avis de motion : règlement décrétant des travaux d'égout et de voirie sur la rue Principale Nord et fixant la taxe spéciale pour en recouvrer le coût
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (nouvelle zone 52Ra)
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 52Ra)
 - Désignation du maire suppléant pour assemblée de consultation (zone 52Ra)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 37R/C/I)
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 37R/C/I)
 - Désignation du maire suppléant pour assemblée de consultation (zone 37R/C/I)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 7S/C)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Saint-Ferdinand (quais)
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 2Ra/C)
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Bernierville (zone 2Ra/C)
 - Désignation du maire suppléant pour assemblée de consultation (zone 2Ra/C)
 - Soumission porte de l'aréna
 - Demande du Club de l'Âge d'or de St-Ferdinand
 - Demande des Chevaliers de Colomb de St-Ferdinand

- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2010-09-227 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-228 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-229 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-230 Rapport du responsable des loisirs

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'activités d'août 2010 tel que présenté par Raphaël P. Nadeau, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Départ de Raphaël P. Nadeau à 19h15.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2010-09-231 Prévisions de sorties

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
G. Garneau	TARA	Thetford Mines	2010-09-09
R. Vigneault	MADA	Princeville	2010-09-22
D. Langlois	MADA	Princeville	2010-09-22
C. Tardif	MADA	Princeville	2010-09-22
S. Tardif	MADA	Princeville	2010-09-22

2010-09-232 Politique de santé et de sécurité au travail

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter la politique de santé et de sécurité au travail de la municipalité de Saint-Ferdinand datée du 7 septembre 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-233 Téléransmission paie

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser l'achat, la mise en route et la formation d'un logiciel de télétransmission des paies auprès de PG Solutions au coût de 1 326.28 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-234 Droit de passage au Club des motoneigistes du lac William

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde au Club des motoneigistes du lac William inc. un droit de passage aux fins de permettre la circulation en motoneige et en véhicule d'entretien sur les sentiers qui passent sur notre territoire, soit vis-à-vis les lots 182, 183, 184 et 185 du rang 4, vis-à-vis les lots 97 et 98 du rang 2, vis-à-vis les lots 6, 7 et 8 du rang 1, le passage de sortie du lac situé sur la route des Chalets (lot no 651-38), le passage de sortie du lac situé sur la route 165 à la hauteur de la route Fréchette et sur la Côte de l'Église pour se rendre aux sentiers de motoneige lorsque la circulation sur le lac est impossible ainsi que sur l'accotement de la route Langlois partant de l'intersection de la route 165 jusqu'au lot 615-2 (Pierre Allaire) sur une distance de 0,4 km et sur l'accotement de la rue Principale partant de l'intersection de la route 165 (au nord du village) jusqu'au lot 619-P (station de pompage du secteur 3000 - Manoir) sur une distance de 0,6 km; que cette permission est accordée pour un an à partir du 7 septembre 2010 et que le maire Donald Langlois et la directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer les documents requis. Il est de plus résolu que la signalisation installée pour ces traverses soit conforme aux normes du ministère des Transports. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-235 Colloque ADMQ

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser les secrétaires Michèle Lacroix et Sylvie Tardif à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 23 et 24 septembre 2010 à Adstock et de défrayer les frais d'inscription de 90 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-236 Vérification des bornes incendie

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de Aqua Data inc. pour l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies pour environ 44 bornes incendie au coût de 25 \$ l'unité plus environ 3 heures de transport pour les techniciens au taux horaire de 65 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-237 Consultant agricole - demande d'exclusion

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand préconise la contribution d'un expert en zonage agricole pour mener à bien une démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu de retenir les services de

Gilles Thibault consultant agricole inc. pour piloter notre dossier de demande d'exclusion auprès de la CPTAQ, le tout selon des honoraires variant de 2500 à 3000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-238

Demande d'exclusion CPTAQ

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de faire exclure de la zone agricole une superficie d'environ 11 hectares formée d'une partie du lot 527a-P et 528-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford.

Considérant que depuis le 20 juin 1997, la présente demande doit être assimilée à une demande d'exclusion du lot visé de la zone agricole et être présentée par une municipalité.

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée.

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- a) La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe aucun dans un rayon de 300 mètres du terrain visé.
- b) La demande est contiguë à la zone industrielle autorisée par la Commission le 7 mai 2009 au dossier #360313.
- c) Le critère de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas au présent dossier.
- d) Une décision favorable n'affecterait pas le développement des activités agricoles présentes dans le milieu environnant la requête.
- e) Le site à l'étude constitue une aire d'expansion logique et stratégique puisqu'il vise l'agrandissement de l'actuelle zone industrielle.
- f) L'autorisation recherchée n'affectera pas davantage l'homogénéité du secteur concerné puisque la propriété visée est contiguë à l'actuelle zone industrielle.
- g) La parcelle visée est constituée d'un boisé mixte sans grande valeur commerciale. Elle est localisée le long de la route 165 et un boisé d'érable l'isole des activités agricoles exercées au sud-ouest du 6^e rang.
- h) Compte tenu de l'absence d'espaces appropriés disponibles en zone non agricole, le site visé constitue le site de moindre impact pour l'agriculture (article 65.1 de la Loi).

Considérant que dans la zone industrielle actuelle de la municipalité, il ne reste que deux terrains disponibles dont l'un de 5 000 mètres carrés et l'autre de 6 365,42 mètres carrés;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre socio-économique nécessaire à la viabilité de la collectivité;

Considérant que les terrains exclus en mai 2009 sont vendus ou sur le point de l'être;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que ce conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion des lots numéro 527a-P et du lot numéro 528-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford de la zone agricole pour des fins industrielles et commerciales et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sylvie Tardif, à signer le document pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand et de payer les frais exigibles de 259 \$ pour l'analyse de notre demande d'exclusion. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-239

Demande d'exclusion MRC de l'Érable

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de faire exclure de la zone agricole une superficie d'environ 11 hectares formée d'une partie du lot 527a-P et 528-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford.

Considérant que depuis le 20 juin 1997, la présente demande doit être assimilée à une demande d'exclusion du lot visé de la zone agricole et être présentée par une municipalité.

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée.

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- a) La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe aucun dans un rayon de 300 mètres du terrain visé.
- b) La demande est contiguë à la zone industrielle autorisée par la Commission le 7 mai 2009 au dossier #360313.
- c) Le critère de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas au présent dossier.
- d) Une décision favorable n'affecterait pas le développement des activités agricoles présentes dans le milieu environnant la requête.
- e) Le site à l'étude constitue une aire d'expansion logique et stratégique puisqu'il vise l'agrandissement de l'actuelle zone industrielle.
- f) L'autorisation recherchée n'affectera pas davantage l'homogénéité du secteur concerné puisque la propriété visée est contiguë à l'actuelle zone industrielle.
- g) La parcelle visée est constituée d'un boisé mixte sans grande valeur commerciale. Elle est localisée le long de la route 165 et un boisé d'érable l'isole des activités agricoles exercées au sud-ouest du 6^e rang.
- h) Compte tenu de l'absence d'espaces appropriés disponibles en zone non agricole, le site visé constitue

le site de moindre impact pour l'agriculture (article 65.1 de la Loi).

Considérant que dans la zone industrielle actuelle de la municipalité, il ne reste que deux terrains disponibles dont l'un de 5 000 mètres carrés et l'autre de 6 365,42 mètres carrés;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre socio-économique nécessaire à la viabilité de la collectivité;

Considérant que les terrains exclus en mai 2009 sont vendus ou sur le point de l'être;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que ce conseil demande à la MRC de l'Érable son assentiment à l'exclusion des lots numéro 527a-P et 528-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford de la zone agricole pour des fins industrielles et commerciales. Adopté à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-240 Location des tables et des chaises

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de mettre fin au service de location des tables et des chaises offert aux résidents et aux non-résidents de Saint-Ferdinand à compter du 1^{er} novembre 2010. Le service est offert seulement aux organismes à but non lucratif de Saint-Ferdinand et ce, gratuitement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-241 Conseil d'administration Régie des matières résiduelles

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu de nommer Donald Langlois, maire, comme représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour siéger au conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs et de nommer Bernard Barlow, conseiller, comme représentant substitut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-242 Dérogation mineure de Raymond Henri

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Raymond Henri pour le 2304 route Lawrence, savoir : en acceptant la construction d'un agrandissement de 16 pieds x 22 pieds sur pieux et galerie à son chalet existant avec l'obligation de fermer de façon opaque l'espace vide sous l'agrandissement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 2009-88 DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU PINETTE

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement abrogeant le règlement no 2009-88 de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LA RUE PRINCIPALE NORD ET FIXANT LA TAXE SPÉCIALE POUR EN RECOUVRER LE COÛT

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement décrétant des travaux d'égout et de voirie sur la rue Principale Nord et fixant le taxe spéciale pour en recouvrer le coût.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2010-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 209 DE L'EX-VILLAGE DE BERNIERVILLE (nouvelle zone 52 Ra)

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de créer une nouvelle zone résidentielle 52Ra et de lui attribuer des normes d'implantation en prenant une partie de la zone 53Ia/Cd, une partie de la zone 6A, une partie de la zone 15Rb et la zone 52Rabc et de modifier les zones 53Ia/Cd, 6A et 15Rb et d'annuler la zone 52Rabc par le fait même et que les usages permis soient définis plus clairement dans chacune des zones.

Cette nouvelle zone créée fait partie de lots et/ou de parties de lots qui ont fait l'objet de l'exclusion de la zone agricole en 2007 sous le numéro de dossier 347276.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

2010-09-243

Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement d'amendement au règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville et fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu :

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 2010-97 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 octobre 2010 à la salle du conseil à 18 h.
3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, soit L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-244

Résolution de délégation pour présider l'assemblée publique si le maire est absent

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2010-97 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2010-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 209 DE L'EX-VILLAGE DE BERNIERVILLE (zone 37 R/C/I)

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier les usages permis dans la zone 37R/C/I ainsi que l'appellation de la zone. Les usages touchés sont commerciaux ou industriels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

2010-09-245 Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement d'amendement au règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville et fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu :

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 2010-98 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 octobre 2010 à la salle du conseil à 18 h.
3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, soit L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-246 Résolution de délégation pour présider l'assemblée publique si le maire est absent

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2010-98 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2010-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 209 DE L'EX-VILLAGE DE BERNIERVILLE (zone 7 S/C)

Madame Renée Vigneault conseillère, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'agrandir la zone 7S/C en prenant une partie de la zone 6A et plus précisément sans être limitatif, une partie du lot 525-1, 525-1-3 à la limite du lot 525-1-2-P, soit la limite du terrain appartenant à la Corporation d'hébergement du Québec qui a fait l'objet de l'exclusion de la zone agricole en 2007 sous le numéro de dossier 347276 et de modifier la zone 6A par le fait même.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2010-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 9910.ZON DE L'EX-SAINT-FERDINAND

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'ajouter à l'article 3, la définition de « Quai à emplacements multiples - zones villégiature/résidentielle », d'ajouter à l'article 4 le point « Quai à emplacements multiples - zones villégiature/résidentielle » en indiquant les normes pour ladite zone, de modifier l'article 4 pour les normes de

« Quai à emplacements multiples : zone récréo-touristique »
et « Quai à emplacements multiples : zone commerciale ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2010-105 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 209 DE L'EX-VILLAGE DE BERNIERVILLE
(zone 2 Ra/C)**

Monsieur Bernard Barlow, conseiller, donne avis par les présentes que lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre dans la zone 2Ra/C la construction d'habitations multifamiliales (minimum 4 logements) et de modifier le nombre d'étages minimum et maximum permis dans la zone 2Ra/C.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

**2010-09-247 Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement d'amendement
au règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville et
fixant la date de l'assemblée de consultation**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu :

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 2010-105 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 octobre 2010 à la salle du conseil à 18 h.
3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, soit L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2010-09-248 Résolution de délégation pour présider l'assemblée publique
si le maire est absent**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2010-105 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-249 Achat d'une porte pour l'aréna

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'une porte d'acier pour l'aréna auprès de Matériaux Nomelbro inc. au coût de 449.61 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-250 Aide financière aux Chevaliers de Colomb

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu de verser une aide financière de 70 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ferdinand pour leur activité

du 9 octobre 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2010-09-251 Rapport d'environnement

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'août 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-252 Présentation des comptes

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'août 2010 tels que présentés pour un montant de 106 043.69 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Arrivée de Mike Gagnon à 20h15.

2010-09-253 Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'activités d'août 2010 tel que présenté par Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-09-254 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la présente séance soit levée à 20h31. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière